

# **REGLEMENT DU JEU**

## **« En cuisine avec la gamme Intuitive »**

**organisé par ELECTROLUX FRANCE**

### **ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE**

La société ELECTROLUX FRANCE, société par actions simplifiée dont le siège social est situé au 43 avenue Félix Louat, 60300 Senlis, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Compiègne sous le numéro 562 076 125 (numéro de TVA est : FR 78 562 076 125) (ci-après, la « Société Organisatrice ») organise du 3 mai 2021 au 24 mai 2021 inclus, un jeu instant gagnant, gratuit et sans obligation d'achat sur la page Facebook "Electrolux (FR)" (@electroluxfrance) et sur le site : [jeu-electrolux.fr](http://jeu-electrolux.fr) (ci-après dénommé le « Jeu »).

Les modalités de participation au Jeu et les modalités de désignation des gagnants sont décrites dans le présent règlement (ci-après « le Règlement »).

### **ARTICLE 2 – DATES DE L'OPÉRATION**

Le Jeu se déroule du 3 mai 2021 au 24 mai 2021 inclus.

### **ARTICLE 3 – PARTICIPANTS**

Le Jeu est ouvert à toute personne résidant en France métropolitaine (Corse et Monaco compris) à l'exclusion des membres du personnel de la société ELECTROLUX FRANCE et des membres de leur famille proche (parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer) âgée de 18ans minimum.

Toute participation à ce Jeu doit obligatoirement respecter les conditions prévues par le Règlement et implique l'acceptation sans réserve des dispositions du Règlement.

La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes, avec plusieurs adresses emails, et ce, quel que soit le nombre d'adresses électroniques dont il dispose, ou pour le compte d'autres participants.

Toute participation non conforme aux caractéristiques énoncées ci-dessus ne sera pas prise en compte. La Société Organisatrice se réserve la possibilité de procéder à toutes vérifications concernant l'identité, l'âge, les coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de la participation de tout participant. Toute fausse déclaration, fausse indication d'identité ou d'adresse entraîne l'élimination immédiate du participant concerné.

### **ARTICLE 4 – MODALITÉS DE PARTICIPATION**

La participation au Jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

Le Jeu est accessible sur la page Facebook "Electrolux (FR)" (@electroluxfrance) et sur le site : [jeu-electrolux.fr](http://jeu-electrolux.fr)

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- Se rendre sur l'onglet Facebook "Jeu : en cuisine !" de la page Facebook "Electrolux (FR)" (@electroluxfrance)

#### OU

- Se rendre sur le site [jeu-electrolux.fr](http://jeu-electrolux.fr) et compléter le formulaire d'inscription de l'opération en complétant les champs obligatoires suivants précisés par une étoile :

Nom

- Prénom
- Adresse Email
- J'accepte le règlement (case à cocher)

Le participant a également la possibilité de compléter son numéro de téléphone mobile et de s'inscrire à la newsletter Electrolux (champs facultatifs). L'internaute pourra se désinscrire à tout moment des newsletters Electrolux, en cliquant sur le lien « Se désinscrire ».

- Prendre connaissance des instructions de Jeu puis cliquer sur le bouton "À vos couteaux" pour accéder au jeu.

- Mécanique du Jeu (Slicer) : le participant doit faire au moins 1200 points pour accéder à l'instant gagnant. Pour ce faire, il doit couper les fruits et légumes à l'aide de sa souris (ou de son doigt sur mobile) et éviter les ustensiles de cuisine. S'il touche un ustensile de cuisine, la partie est immédiatement terminée. S'il n'atteint pas le nombre de points minimum, le participant est redirigé vers une page perdue et peut rejouer autant de fois que nécessaire pour améliorer son score et accéder à l'instant gagnant.

- Si le participant a fait au moins 1200 points et qu'il ne s'est pas inscrit à la Newsletter Electrolux lors de la complétion du formulaire, un interstitiel lui propose de s'abonner à la newsletter Electrolux ou de continuer sans s'inscrire. Il est ensuite redirigé vers l'instant gagnant.

- Si le participant a fait au moins 1200 points et qu'il s'est inscrit à la Newsletter Electrolux lors de la complétion du formulaire, il est automatiquement redirigé vers l'instant gagnant.

- Sur la page d'instant gagnant, le participant est invité à choisir dans une liste déroulante la dotation pour laquelle il souhaite jouer, puis à cliquer sur le bouton "Je valide" pour découvrir instantanément s'il gagne ou pas la dotation choisie.

S'il ne gagne pas la dotation choisie, il remporte tout de même un code promotionnel de -25% à valoir sur electrolux.fr (voir détails article 5). Il recevra alors un email à l'adresse email indiquée dans le formulaire d'inscription avec son code promotionnel unique.

Le participant a également la possibilité de partager le Jeu à ses contacts, sur les réseaux sociaux mentionnés dans l'écran de Jeu.

La participation au Jeu (slicer) est illimitée. La participation à l'instant gagnant est limitée à 1 participation par utilisateur et par campagne.

## **ARTICLE 5 – LOTS ET ATTRIBUTION DES LOTS**

Les lots\* à gagner sont les suivants :

- 1 four vapeur Electrolux avec Steamify®
- 1 lave-vaisselle Electrolux avec QuickSelect
- 1 table de cuisson induction Electrolux

\* Modèles sélectionnés par le gagnant parmi la liste proposée par Electrolux, selon les catégories - produits en jeu.

Les autres participants au Jeu se verront offrir un code promotionnel de -25% sur electrolux.fr. Code unique, valable 3 mois sans minimum d'achat pour une commande effectuée directement sur la boutique en ligne Electrolux.fr sur l'ensemble du gros et petit électroménager (hors accessoires). Ce code promotionnel n'est pas cumulable avec d'autres offres en cours.

Dans les huit (8) jours après la date de fin du jeu concours, chaque gagnant sera contacté par email par la Société Organisatrice sur l'adresse email renseignée lors de la participation pour confirmer certaines informations dont l'adresse de livraison du lot. Si le gagnant ne répond pas dans les trente (30) jours suivant l'envoi de l'email adressé par la Société Organisatrice, il sera irrévocablement considéré comme ayant renoncé à son lot, qui redeviendra alors la propriété de la Société Organisatrice.

L'envoi et la livraison des lots est réalisé par une société tierce indépendante de la Société Organisatrice sous sa responsabilité.

La Société Organisatrice prendra cependant en charge les frais de livraison des lots au domicile des gagnants sous réserve que la livraison ait lieu uniquement en France métropolitaine, Corse, Monaco compris.

Aucun recours ne pourra être engagé contre la Société Organisatrice en cas de survenance

d'évènements présentant les caractères de la force majeure privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au Jeu et/ou le gagnant du bénéfice de son gain.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer la dotation annoncée par une dotation équivalente c'est-à-dire de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'y obligent. La dotation ne pourra donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

Dans l'hypothèse où le gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent Règlement, il perd le bénéfice complet de ladite dotation et ne peut prétendre à quelque indemnisation ou contrepartie. La dotation sera quant à elle non remise en Jeu et la Société Organisatrice pourra en disposer librement.

Les gagnants du Jeu autorisent toute vérification concernant leur identité. Toute fausse indication d'identité entraînera l'élimination de ceux-ci.

#### **ARTICLE 6 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS ET ATTRIBUTION DES LOTS**

Les instants gagnants qui déclenchent l'attribution d'une des dotations à un participant sont prédéterminés de façon aléatoire. Ces instants gagnants sont « ouverts ». Est ainsi déclaré gagnant un participant qui joue au moment de l'instant gagnant (date, heure, minute, seconde du serveur du Jeu) ou, si aucun participant ne joue à ce moment, le participant qui joue le premier après cet instant gagnant.

#### **ARTICLE 7 – FORCE MAJEURE**

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté et/ou en cas de force majeure et/ou si les circonstances l'exigent, le Jeu venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé ; et ce sans qu'une quelconque indemnisation ne soit due aux participants.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, des dysfonctionnements techniques, des bugs informatiques ou tout autre problème technique impacterait le bon déroulement du Jeu ou la liste des gagnants. Les participants ne pourraient alors prétendre à quelques dotations que ce soit.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de vol, mauvais acheminement du courrier ou détérioration des dotations.

#### **ARTICLE 8 – PUBLICITÉ**

Du seul fait de sa participation, chaque gagnant autorise la Société Organisatrice à utiliser ses noms et prénoms dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au Jeu sans que cette utilisation ne puisse conférer au gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du lot gagné. En tout état de cause, l'utilisation de ces données personnelles dans ce type de manifestation liée au Jeu ne pourra excéder 12 mois après la fin du Jeu.

Si un gagnant s'oppose à l'utilisation de ses coordonnées, il doit le faire connaître sans délai à la Société Organisatrice en envoyant un courrier à l'adresse suivante :

ELECTROLUX FRANCE

43 avenue Félix Louat – 60300 SENLIS

Référence : Concours "En cuisine avec la gamme Intuitive"

#### **ARTICLE 9 – RESPONSABILITÉ**

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le site pour des causes qui ne seraient pas directement et exclusivement imputables à la Société Organisatrice. Celle-ci ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, notamment dus à des actes de malveillances externes, qui empêcheraient le bon déroulement du Jeu. Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des

conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle, sauf en cas de faute directe et exclusive de la Société Organisatrice.

En outre, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du Jeu ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau ou dû à des actes de malveillances.

Les lots attribués aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte et ne pourront en aucun cas être échangés à la demande des gagnants contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation pour quelque raison que ce soit.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourrait être recherchée en cas d'incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation ou de l'absence d'utilisation du lot attribué, qui ne peuvent être remplacés par un autre lot ou versé sous forme d'argent, sauf sur décision de la Société Organisatrice.

Les participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d'informations, e-mail autres que ceux correspondant à leur identité, et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les participants en cours de Jeux seront automatiquement éliminés.

Toutes informations ou coordonnées incomplètes, erronées ou en violation au Règlement entraîneront la nullité de la participation et le participant concerné ne pourra donc pas être éligible au gain d'une des dotations mises en jeu dans le cadre du Jeu.

Toute participation devra être loyale : il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout Participant qui n'aurait pas respecté le Règlement.

Il est rigoureusement interdit pour une même personne physique de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même. La responsabilité de la Société Organisatrice ne peut être recherchée en cas d'utilisation par les participants de coordonnées de personnes non consentantes.

#### **ARTICLE 10 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par la Société Organisatrice.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent Règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la désignation du gagnant.

#### **ARTICLE 11 – RÈGLEMENT**

Conformément aux dispositions de l'article L.121-38 du Code de la consommation, le Règlement est déposé en la SCP Jean-Philippe LUCET, Huissier de Justice associé, ayant siège à LILLE (59000), 3 – 5 Rue des Jasmins.

Ce Règlement peut être consulté pendant toute la durée du Jeu sur le site du jeu.

Toute modification du Règlement fera l'objet d'un avenant qui sera déposé chez la SCP Jean-Philippe LUCET, Huissier de Justice associé, ayant siège à LILLE (59000), 3 – 5 Rue des Jasmins.

#### **ARTICLE 12 – DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique par la Société Organisatrice aux fins de gestion du Jeu.

La Société Organisatrice est susceptible, sous réserve du consentement explicite du Participant, de

communiquer au Participant des informations de nature commerciale sur ses produits et services sous la forme de newsletter, de procéder à de la prospection téléphonique, et d'exploiter et communiquer lesdites informations à des partenaires dans le cadre d'opérations commerciales conjointes ou non, notamment pour des opérations de marketing direct.

Conformément à la loi Informatique et Libertés et au Règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification, d'effacement et d'opposition sur les données vous concernant utilisées par la Société Organisatrice et ses prestataires pour la gestion de votre compte et votre information sur les services et produits de la Société Organisatrice ainsi que pour toute opération de marketing direct. Vous pouvez vous opposer, dès la communication des informations à la Société Organisatrice, à ces opérations de marketing direct. Vous avez également la possibilité de vous désinscrire à tout moment des newsletters en cliquant sur le bouton « vous désinscrire ». Votre consentement préalable pourra par ailleurs être requis pour certaines opérations de marketing direct réalisées par voie électronique notamment s'agissant d'opérations portant sur des informations relatives à des offres et services de partenaires de la Société Organisatrice.

Pour plus d'informations sur le traitement et la protection de vos données à caractère personnel, connectez-vous sur l'adresse suivante :

<https://www.electrolux.fr/overlays/data-privacy-statement/>

Pour exercer vos droits, envoyez un courrier avec vos nom, prénom, et copie de votre pièce d'identité à :

ELECTROLUX FRANCE

43 avenue Félix Louat

60300 Senlis

Référence : Concours "En cuisine avec la gamme Intuitive"

En cas de différend relatif au traitement de vos données, vous disposez également du droit de déposer une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

#### **ARTICLE 13 – LOI APPLICABLE**

Le Jeu, le Règlement et son interprétation sont soumis à la loi française.